CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 1er mars 2019 par le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité, l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz et l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2002 relatif à la licence de fourniture d'électricité', a été rayée du rôle le 2 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AFDTKCHEE-GFFHCYX‡